

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – JEUDI 05 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le cinq novembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 28 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat (mesures Covid 19), sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Louise FRESNAIS, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absent(s) excusé(e)s : Marc COUSSEAU, Dominique PELLERIN

Votants : 9

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu de réunion

- AMORTISSEMENT COMPTABLE – PARTICIPATION SDEI – LE PLAIX

Le SDEI a réalisé des travaux d'enfouissement de réseaux électriques au hameau du Plaix. La commune a réglé sa part communale : 7 437,74 euros à l'article 204182. Il convient d'amortir ce montant sur le budget principal.

Le conseil municipal décide d'amortir ces travaux sur 5 ans, à compter de l'exercice 2021 :

PARTICIPATION 2020		Montant à amortir/an	Reste à amortir
7 437,74	2021	1 487,55	5 950,19
	2022	1 487,55	4 462,64
	2023	1 487,55	2 975,10
	2024	1 487,55	1 487,55
	2025	1 487,55	0,00

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – PART 2

Lors de l'attribution de subventions en juin dernier, des compléments d'information avaient été demandés pour certaines associations.

Le maire propose donc aux élus de voter les subventions non attribuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé désignés ci-après, pour l'année 2020.

Organismes subventionnés	Montant voté en €
Comité des fêtes Sacierges St Martin	600
Amicale des chasseurs de Chéniers	110
Amicale des chasseurs de Sacierges	110
Football Club Marche Occitane	420
TOTAL	1 240

- RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CDG 36 – ASSURANCE DU PERSONNEL

Monsieur le maire rappelle que la commune adhère au contrat groupe d'assurances du personnel contre les risques statutaires souscrit par Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre et que ce contrat arrive à terme au 31 décembre 2020.

Il indique que suite à la mise en concurrence, la commission d'appel d'offre du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre a retenu l'offre du groupement GROUPAMA / SIACI St Honoré pour le contrat standard, aux taux suivants s'appliquant à la masse salariale de la collectivité : pour les agents Cnracl taux de 5,74 % et pour les agents Ircantec taux de 1,20 %.

Au vu des éléments présentés, le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion au contrat groupe du Centre de gestion 36 et de choisir pour assiette de cotisation : le traitement indiciaire brut, la nouvelle bonification indiciaire, les primes et gratifications versées mensuellement à l'exclusion de celles ayant le caractère de remboursement de frais, ainsi que le supplément familial de traitement.

- ARRET DE PROJET DE PLUi DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRENNE VAL DE CRESUE

Il s'agit de réapprouver l'arrêt du règlement PLUi. Ce sujet était à l'ordre du jour en mars dernier. Le maire présente ce dossier pour les nouveaux élus de Sacierges.

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui la concernent directement.

De même, après exposé du Maire, le conseil municipal émet un avis favorable sur les dispositions du Règlement Local de Publicité intercommunal.

- CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES AGENTS

Le Conseil Municipal décide qu'en cas de déplacement **avec véhicule personnel** pour les besoins du service à l'occasion d'une mission, d'une tournée, d'une formation ou d'intérim, l'agent bénéficie de la prise en charge des frais de transport, ainsi que du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et des frais d'hébergement le cas échéant. Le conseil municipal se réfère à l'arrêté du 26 février 2019 pris en application de l'article 11-1 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

- Le Conseil Municipal fixe le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement à 70 euros et des frais de repas à 15,25 euros.

Le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement pour les personnes handicapée en situation de mobilité réduite est fixé à 120€.

- Le Conseil Municipal fixe le montant des indemnités kilométriques comme suit :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	de 2 001 km à 10 000 km	Après 10 000 km
5 cv et moins	0.29 €	0.36 €	0.21 €
6 et 7 cv	0.37 €	0.46 €	0.27 €
8 cv et plus	0.41 €	0.50€	0.29 €

- ENQUETE PUBLIQUE – DECLASSEMENT ET ALIENATION DE CHEMINS RURAUX

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande écrite de Bruno DUBRAC en vue d'acquérir des portions de chemins communaux :

- une portion du chemin rural « du Pré de la Voiselle », en sortie de bourg de Sacierges en direction de la commune de St Civran, derrière le stade municipal, bordant les parcelles D 254, 253, 252, 251, 250, 279, 280, 276, 275 (dont il est propriétaire) et la parcelle D 243, d'une surface approximative de 750 m² environ

- une portion du chemin rural « des Reuilles », au lieudit Le Peu bordant les parcelles D 997 et 1066 (dont il est propriétaire), d'une surface approximative de 450 m² environ.

Après en avoir délibéré, sous réserve que ce déclassement ne soit à l'origine d'un quelconque enclavement de parcelle, le conseil émet un avis favorable à cette demande et charge le maire :

- * de prescrire l'enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation des délaissés et chemins,
- * d'effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de cette enquête.
- * dit que tous les frais éventuels seront à la charge de l'acquéreur.

QUESTIONS DIVERSES

1 / **Bulletin communal** : les élus décident des sujets qui seront traités dans le prochain bulletin communal. La commission communication doit faire parvenir ses articles.

2 / **Téléthon** : les élus devaient distribuer les traditionnelles brioches le 29 novembre. Or la situation sanitaire ne permettra probablement pas cette distribution. Il est ainsi proposé que cette action se déroule le 1^{er} dimanche qui suivra le déconfinement.

3 / **Colis des aînés – repas de l'amitié** : la commune ne pourra pas organiser le repas de l'amitié cette année en raison de la situation sanitaire. Le maire propose une distribution de colis en janvier 2021 aux personnes de plus de 65 ans.

Les colis seront confectionnés avec des produits locaux exclusivement, il est prévu 2 modèles : un pour les personnes seules et un plus conséquent pour les couples.

Par ailleurs, la commune proposera aux personnes ne voulant pas le colis de reverser une subvention d'un montant équivalent à celui du colis à une association locale de soignants / aides-soignants.

4 / **Patrimoine de la commune** : suite à la visite des biens communaux, les élus souhaitent optimiser la gestion du patrimoine communal. L'ancienne école est un bâtiment que les élus souhaitent conserver. Faut-il vendre certains biens à Chéniers pour financer une partie de la restauration de l'école ? C'est une piste à étudier. Le maire propose de contacter les « Domaines » pour réaliser une estimation chiffrée de la valeur des biens immobiliers communaux.

5 / **Tarifs communaux** : la commune envisage des travaux d'isolation au gîte l'année prochaine. Le conseil municipal s'interroge sur l'opportunité de réviser les tarifs de location de la commune, dont ceux du gîte qui sont particulièrement bas si on les compare à des structures équivalentes. Ce sujet pourra être inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de conseil.

6 / **Sapins de Noël** : l'école propose à la vente des sapins au profit de la coopérative scolaire ; l'information et le bon de commande sont disponibles sur le site internet de la commune ou au secrétariat. Après discussion, Pour la décoration du bourg et de Chéniers, la commune commandera les sapins chez un pépiniériste, car ceux de l'école sont des modèles trop petits pour une installation en extérieur.

Fin de séance : 22h30